



CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 05 MARS 2026 PROCÈS VERBAL

Nombre de membres

En exercice : 15
A l'ouverture de séance :
20h09
Présents : 14
Absents : 1
Pouvoirs : 0

Mode de scrutin :
Ordinaire à main levée

L'an deux mil vingt-six, le cinq du mois de mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, convoqué le vingt-sept février deux mil vingt-six, s'est réuni, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur LEGENDRE Bertrand, le Maire.

En exercice : LEGENDRE Bertrand, MARGUERITTE Valérie, BOURGET Patricia, VAUDIN Karine, GAUDAIRE Jean-François, BRUNET Thierry, BUSNEL Didier, DUVAL Sabrina, FELLOUS Frédéric, LONGCÔTÉ Yves, PÉRIGNON Christophe, JACOB Jean-Paul, ADAM LECOQ Stéphanie.

Absent(s) : LONGCÔTÉ Yves

Absent(s) excusé(s) :

Secrétaire de séance nommée : PASQUER Claudie

Le Maire a ouvert la séance à 20h09 et a invité le conseil municipal à désigner le/la secrétaire de séance. **Madame PASQUER Claudie** a été choisi à l'unanimité.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : Madame Valérie MARGUERITTE

Conformément à l'article L2311-7 du CGCT, « L'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget. »

Mme MARGUERITTE, 1^{ère} adjointe en charge des associations, présente les subventions que la commission, réunie le mercredi 25/02/2026, propose de verser en 2026 :

ASSOCIATION COMMUNALES	2023	2024	2025	2026	
	Mandaté	Mandaté	Mandaté	Demande	Proposition
BALSPINAL	300 €			400 €	200 €
STIC				500 €	500 €
GERMINOUS			400 €	600 €	600 €
POM D'AMIS	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €
UNC	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €
FEP	1000 €	1000 €	1500 €	500 €	500 €
FEP jumelage			1000 €	1000 €	1000 €
COMITE DES FETES	600 €	600 €	600 €	600 €	400 €
TOTAL	2300 €	2000 €	3900 €	4000 €	3600 €

Le conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE le montant des subventions présentées ci-dessus,

AUTORISE le Maire a exécuter toute démarche administrative en lien avec le sujet.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITIONS DIRECTS LOCAUX

Rapporteur : Monsieur LEGENDRE Bertrand

En 2022, les taux des impôts directs relatifs à la taxe foncière des propriétés bâties (TFPB) et la taxe foncière des propriétés non bâties (TFPNB) ont été augmentés de 4 %.

En 2024 les taux des impôts ont augmenté de 5 %. Le motif de cette augmentation était lié aux diverses charges de fonctionnement, d'investissement et celles du personnel.

En 2025 les taux des impôts ont augmenté de 1 %. Le motif de cette augmentation était lié aux diverses charges de fonctionnement, d'investissement et celles du personnel.

Pour rappel, le vote des taux se présentaient comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 37,46 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 45,15 %
- Taxe d'habitation (TH) : 13,22 %

Le Maire propose de ne pas augmenter les taux pour l'année 2026.

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

A l'unanimité, le conseil municipal :

VALIDE la proposition de ne pas modifier les taux et de conserver les taux de l'année 2025 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 37,46 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 45,15 %
- Taxe d'habitation (TH) : 13,22 %

CHARGE Monsieur le Maire :

- De notifier cette décision aux services préfectoraux
- De transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux, accompagné d'une copie de la présente décision.

FINANCES : OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT 2026

Rapporteur : Monsieur FELLOUS Frédéric et LEGENDRE Bertrand

Le projet de budget 2026 a été étudié lors de deux réunions de la commission finance le 12/02/26 et 25/02/26.

Conformément à l'article L2311-2 du CGCT, « Le conseil municipal détermine l'ordre de priorité des travaux à effectuer suivant leur caractère d'urgence et de nécessité. »

Suite aux priorités identifiées lors de la commission finances, le maire et l'adjoint aux finances présentent le projet de budget suivant :

		Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Résultat reporté (002)	-	88 730.62 €
	Crédits 2026	867 099.13 €	778 368.51 €
	TOTAL	867 099.13 €	867 099.13 €

		Dépenses	Recettes
Investissement	Solde reporté (001)		365 391.90-
	Crédits 2026	872 231.24 €	508 839.34 €
	TOTAL	872 231.24 €	872 231.24 €

Total budget 2026	1 739 330.37 €
--------------------------	-----------------------

Les crédits ont été votés par chapitre et répartis de la manière suivante :

DEPENSES		RECETTES		
FONCTIONNEMENT	002 Déficit N-1 reporté	- €	002 Excédent N-1 reporté	88 730,62 €
	011 Charges à caractère général	352 994,13 €	013 Atténuation de charges	1 867,56 €
	012 Charges de personnel	445 665,00 €	70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	86 968,67 €
	014 Atténuations de produits		73 Impôts et taxes	99 820,09 €
	65 Participation et subventions versées (asso. etc.)	58 440,00 €	731 Fiscalité locale	325 000,00 €
	66 Charges financières	10 000,00 €	74 Dotations et participations	209 335,00 €
	67 Charges exceptionnelles		75 Autres produits (dont loyers)	55 128,19 €
	68 Dotations provisions et dépréciations		77 Produits spécifiques	249,00 €
	042 Dotation aux amortissements		042 Travaux en régie	
	Sous-total	867 099,13 €		
	023 Virement à l'inv. (CAF brute)			
Total	867 099,13 €	Total	867 099,13 €	
INVESTISSEMENT	001 Déficit N-1 reporté		001 Excédent N-1 reporté	365 391,90 €
	16 Dépenses sur emprunts	48 414,81 €	10 Dotations et réserves	20 000,00 €
	20 Frais d'études, logiciels	33 000,00 €	Dont excédent 2022	
	204 Subventions d'équipement		13 Subventions d'inv. reçues	486 839,34 €
	21 Immobilisations corporelles	239 000,00 €	040 Amortissements	
	23 Travaux en cours	551 816,43 €	024 Produits des cessions	
	040 Travaux en régie		021 CAF brute	- €
	Total	872 231,24 €	Total	872 231,24 €

A l'unanimité, le conseil municipal :

ADOpte le budget primitif prévisionnel de l'année 2026.

AUTORISE le Maire à effectuer toute démarche administrative en lien avec le sujet.

ATTRIBUTION DE CARTES CADEAUX AUX AGENTS COMMUNAUX (2025)

Rapporteur : LEGENDRE Bertrand

Vu le budget communal,

Considérant la volonté de la commune de valoriser l'engagement et le travail des agents municipaux ;

Considérant qu'il est proposé d'attribuer des cartes cadeaux de l'entreprise Centre Commercial Grand Quartier situé à Saint-Grégoire, aux agents municipaux, dans le respect de la réglementation en vigueur ;

A l'unanimité, le conseil municipal :

APPROUVE l'attribution de cartes cadeaux venant du Centre Commercial Grand Quartier à Saint-Grégoire aux agents municipaux.

FIXE le montant individuel des cartes cadeaux à 50 euros par agent.

INSCRIT les crédits au budget communal.

AUTORISE le Maire à procéder à toute démarche administrative en lien avec le sujet.

REMBOURSEMENT DE FRAIS ENGAGES PAR UN AGENT COMMUNAL

Rapporteur : LEGENDRE Bertrand

Dans le cadre de ses fonctions, l'agent Nathalie JALOUIN, bibliothécaire, a engagé des frais pour la commune aux fins suivantes :

- 36,98 € TTC chez Noz et Emmaus pour l'achat de mobilier pour la bibliothèque en promotion.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le remboursement par mandat administratif de la somme de 36.98€ TTC à Madame JALOUIN Nathalie.

A l'unanimité, le conseil municipal :

VALIDE la demande de remboursement de 36.98 € TTC à l'agent JALOUIN Nathalie,

AUTORISE le Maire a effectuer toute démarche administrative en lien avec le sujet.

Questions diverses

Séance levée à 21H46

Les signatures

Président de séance
Mr LEGENDRE Bertrand



Secrétaire de séance
Mme PASQUER Claudie

